



Concours Quercus Suber 2020 Dossier de candidature

Présentation du projet :

Porté par Forêt Modèle de Provence, association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, et créée à l'initiative de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2013, ce Concours offre le défi aux participant-e-s de travailler le chêne-liège, arbre emblème du Massif des Maures, donnant une visibilité à une filière en perte de vitesse.

Il y a un siècle, la filière comptait encore 150 entreprises, pour 2 500 salariés et 10 000 tonnes de liège levé par an. Actuellement, il ne reste plus qu'une association de gestion forestière regroupant plus de 250 propriétaires, l'ASL Suberaie Varoise, et une entreprise de transformation, les Etablissements Lièges Junqué.

Avec l'appui d'un Groupe de travail rassemblant des artisans, designers, gestionnaires et propriétaires forestiers, en soutien aux projets, nous tentons via ce Concours et les événements associés d'apporter une visibilité et des nouvelles perspectives à la filière, pouvant contribuer à sa relance.

L'engagement est bénévole, et la dotation globale est de 3 200€ aux participant-e-s récompensé-e-s.

Les deux lieux d'expositions sont des sites emblématiques :

- *Les Journées du Liège se déroulent à la **Villa Noailles**, l'œuvre de l'architecte Robert Mallet-Stevens, reconnu centre d'art d'intérêt national, c'est un lieu de culture incontournable au rayonnement mondial. C'est le seul centre d'art en France qui construit sa programmation autour de l'architecture (exposition en février), la mode et la photographie (Festival international de mode et de photographie), et le design (Design-Parade à Hyères et Toulon), tout en soutenant et en mettant à l'honneur chaque année l'artisanat local.*
- *Le **Domaine de Baudouvin** est un lieu enchanteur niché entre la Valette-du-Var et le Coudon, connu pour son aménagement paysager dans la grande tradition des jardins provençaux, renouant avec les variétés anciennes, les parterres soigneusement agencés et les chemins d'eau chantants. Le Domaine est classé Jardin Remarquable, et récompensé par la victoire du Paysage en 2010 pour son mélange entre tradition, modernité et respect environnemental.*

Le Concours se fait avec la participation de l'école de tournage sur bois Escoulèn, de la Villa Noailles, de Lou Rodou Valettois, de l'ASL Suberaie Varoise, et avec le soutien de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département du Var et de la municipalité de La Valette-du-Var.

1. Règlement

Article 1 – Objet - généralités

L'association Forêt Modèle de Provence et ses partenaires, organisent le concours **Quercus Suber 2020**.

Ce concours a pour objet de produire des œuvres artistiques mettant en valeur et utilisant comme matières premières le bois et/ou le liège du chêne-liège de Provence.

Le Concours est divisé en trois catégories : **Sculpture, Tournage, et Design**.



Chaque participant-e pourra transmettre **plusieurs œuvres par catégorie**, mais **une seule concourra** (qui sera à préciser). Il pourra également **participer à plusieurs catégories**.

Les participant-e-s peuvent choisir de présenter **une pièce hors-concours**. En cas de sélection, cette pièce sera exposée mais non jugée.

La collaboration avec un-e autre artiste est possible, devra être clairement précisée par le/la candidat-e.

Les pièces sélectionnées seront présentées au public lors de deux manifestations :

- **Le Week-end du Chêne Liège**, au Domaine de Baudouvin, (pour les 3 catégories),
- **Les Journées du liège**, à la Villa Noailles, (pour les catégories Tournage et Design).

Plusieurs autres expositions des œuvres des participant-e-s pourront être prévues. Dans ce cas, vous serez informés par mail de la programmation.

Article 2 – Participants

Ce concours s'adresse tout autant aux professionnel-le-s des métiers du bois et du design, qu'aux artistes, artisans, amateurs souhaitant présenter une œuvre personnelle.

Article 3 – Dotations

Dans chaque catégorie, les trois lauréat-e-s se verront attribuer :

- Pour le premier, le prix « **Super Suber** » de la catégorie, ainsi qu'une somme de **500€**,
- Pour le second, une somme de **200€**,
- Pour le troisième, une somme de **100€**.

Il y aura également un **Prix du Public** qui sera décerné lors des deux événements.

Un prix du Public, catégorie Design et Tournage, d'un montant de **200€**, par catégorie, lors de l'événement à la Villa Noailles.

Un prix du Public rassemblant toutes les catégories d'un montant de **400€** lors du Week-end du chêne-liège au Domaine de Baudouvin.

Soit au total, une dotation de **3 200€**.

Article 4 – Critères concernant les œuvres

Chaque œuvre devra répondre aux critères suivants :

- Le respect de la matière première (la valorisation du chêne-liège **local**) ;
- L'œuvre pourra être un objet, du mobilier, ou autres, mais dans tous les cas, une production physique devra être présentée ;
- Le respect des délais de participation, avec un dossier de candidature complet (cf. article 7) ;
- L'ajout d'une ou d'autres matières est autorisé, mais la valorisation du bois et/ou du liège sera prépondérante dans le processus d'évaluation.

Seront notés pour chaque œuvre :

Critères	Coef.	Notation
Mise en valeur du chêne liège	1	Noté sur 5 points.
Harmonie(équilibre des formes)	2	
Originalité	1	
Finition	1	
Coup de cœur	Point de bonus	1 point.

Article 5–Fournitures

Les organisateurs peuvent mettre à disposition du candidat, de façon gracieuse ou à moindre frais, du chêne-liège sous différent format :

- En bois sec, sous forme de grume à découper soi-même (au Luc) ;
- En bois sec, sous forme de plateaux ou planches (à Besse-sur-Issole) ;
- En bois vert, en forêt, sur des sites que nous pourrions indiquer (voir avec l'ASL Suberaie Varoise) ;
- En panneaux d'écorce, plaques ou granulés (voir avec les établissements Lièges Junqué)

Les quantités étant limitées, et l'accès aux zones étant règlementé, il convient de prendre contact avec l'organisateur afin de convenir des modalités de fourniture.

Article 6– Sélection

Un nombre maximum de 12 œuvres seront retenues dans chaque catégorie pour être présentées. Si le nombre total de pièces présentées par les candidats dépasse ce seuil, une commission de pré-sélection se réunira afin de sélectionner 12 œuvres parmi les candidatures posées.

Cette sélection se fera avec les mêmes critères que ceux exposés à l'article 4.

Article 7 – Participation

7.1. – Frais d'inscription

Les frais d'inscription à ce concours sont perçus sous forme libre.

En alternative, vous pouvez aussi apporter un don déductible d'impôts (sur le revenu à hauteur de 66% pour un particulier, ou de 60% sur les bénéfices pour une entreprise).

Votre participation est essentielle afin de couvrir les frais d'organisation en grande partie bénévole, les dotations allouées et les deux événements grand public liés, qui ont notamment pour objectif de mettre en valeur les pièces du Concours. C'est également l'occasion de montrer votre soutien aux initiatives du groupe de travail sur la valorisation du chêne liège de Provence.



Si vous le souhaitez, vous pouvez également adhérer à l'association organisatrice Forêt Modèle de Provence, reconnue d'intérêt général (la cotisation est aussi déductible des impôts).

Pour ceux souhaitant faire don de leurs œuvres, elles seront valorisées via plusieurs expositions, dans tous les cas à but non lucratif.

7.2. – Modalités d'inscription

Pour participer à ce concours, vous devez retourner le présent dossier de candidature entièrement complété, signé et daté, au chargé de projet Nicolas Plazanet, par mail à : nicolas.plazanet@foretmodele-provence.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

ASL Suberaie Varoise
Quartier de Précoumin – Route de Toulon
83 340 Le Luc-en-Provence

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le chargé de projet Nicolas Plazanet au 06 08 04 84 14.

7.3. – Dépôt des œuvres

Il n'est pas nécessaire d'avoir réalisé les œuvres pour remplir le dossier de participation, en revanche il est indispensable que celles-ci soient déposées au plus tard une semaine avant le premier évènement.

Les lieux de dépôt possible sont les suivants :

- Au domaine de Baudouvin à la Valette,
- Au siège social de l'ASL Suberaie Varoise (Pôle Forêt - Quartier Précoumin - Route de Toulon - 83 340 Le Luc en Provence),
- à l'école Escoulèn de tournage sur bois (Allée des Tilleuls, 83630 Aiguines),
- par envoi postal, à Nicolas Plazanet, Impasse Maistre, 83 000 Toulon.

Article 8 – Jury et délibérations

Un jury composé d'un panel représentatif de professionnel-le-s de la catégorie concernée et d'artistes sera constitué. Les lauréat-e-s seront dévoilé-e-s après décision dudit jury.

Le jury de la catégorie Sculpture se rassemblera et délibérera dans le cadre du Week-end du chêne-liège, organisé au Domaine de Baudouvin, à La Valette-du-Var. Les jurys des deux autres catégories se rassembleront lors des journées du liège, organisées à la Villa Noailles.

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Ces deux événements seront organisés dans la période mars / avril 2020. Les dates exactes seront communiquées dès que connues. La présence à ces événements et à la remise des prix n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée.



Article 9 – Droits d’auteur

Les participant-e-s s’engagent à présenter une œuvre dont ils sont l’auteur-e. En cas de fausse déclaration, l’auteur-e en supportera seul-e les conséquences.

En complément, se référer à l’annexe 1, noté (1).

Article 10 – Responsabilité

Les organisations prennent la responsabilité des pièces qui leur seront confiées et s’engagent à y apporter tous les soins nécessaires. Néanmoins, en cas de perte ou de dégradation de l’œuvre, un arrangement amiable avec l’auteur-e sera recherché avant toute procédure.

Article 11– Report, modification, ou annulation

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l’opération, sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 12 – Accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant(e)s bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition aux données les concernant.

La participation à ce concours suppose l’acceptation pure et simple du présent règlement. Celui-ci est consultable sur le site Le Portail du Chêne-liège de Provence (www.cheneliège.fr).

Fait à _____,

Le ____ / ____ /20--.

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :



2. Planning

- Limite de candidature : jusqu'au **dimanche 12 janvier 2020 à minuit** (dossier de candidature entier + règlement) ;
- Sélection et validation des dossiers de candidature **lors de la deuxième quinzaine de janvier** ;
- Dépôt de l'œuvre : une semaine avant l'événement (courant mois de mars).

ANNEXE 1 : Conditions exposition / événements :

Renseignements	Réponses
(1). J'autorise Forêt Modèle de Provence à diffuser des photos de ma pièce	<p>Cocher :</p> <p><input type="checkbox"/> Via son site internet et/ou pour la communication de l'événement</p> <p><input type="checkbox"/> Pour la presse.</p>
Modalités d'expositions	<p>Cocher :</p> <p><input type="checkbox"/> Soclage fourni</p> <p><input type="checkbox"/> Scénographie souhaitée</p> <p>Si oui, précisez :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Devenir de la pièce	<p><input type="checkbox"/> Don à Forêt Modèle de Provence</p> <p><input type="checkbox"/> Vente lors des événements (préciser le prix souhaité)</p> <p><input type="checkbox"/> Restitution après les expositions prévues</p>
Je souhaite, disposer d'un stand gratuit lors du Week-end du chêne-liège	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, préciser la taille du stand souhaitée et vos besoins (électricité, tables, chaises, ou autres) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Je peux y assurer des démonstrations	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

Frais d'inscription

Renseignements	Réponses
Montant libre	<p>_____ €</p> <p>_____</p> <p>Règlement en liquide ou chèque à Forêt Modèle de Provence</p>
Je souhaite adhérer à l'association	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Cotisation annuelle 10 €</p> <p>_____</p> <p>Règlement en liquide ou chèque à Forêt Modèle de Provence</p>



ANNEXE 2 : fiches de renseignement

Concours Quercus Suber 2020		Mise à Jour le 26/10/2018
RENSEIGNEMENTS GENERAUX		FICHE CANDIDATURE
AUTEUR	NOM (en majuscule) et Prénom	
STATUT	<input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> AMATEUR	Si PRO : N° SIRET: NOM DE L'ATELIER :
COORDONNEES	TELEPHONE FIXE	
	TELEPHONE PORTABLE	
	ADRESSE COMPLETE	
PRESENCE NUMERIQUE	Page WEB	
	Compte Facebook	
	Compte Instagram	
BIOGRAPHIE	Photo portrait Facultative, Parcours professionnel, choix des techniques 350 mots maxi	A joindre en annexe <u>NOTER VOTRE NOM EN TETE DE VOTRE TEXTE</u>
DEMARCHE ARTISTIQUE	Influences et inspirations artistiques, 350 mots maxi	A joindre en annexe <u>NOTER VOTRE NOM EN TETE DE VOTRE TEXTE</u>

Concours
Quercus Suber
2020

FICHE PIÈCE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX		RÉPONSES DE L'AUTEUR
NOM DE LA PIECE	Personnaliser le nom en MAJUSCULE	
CATÉGORIE	<input type="checkbox"/> TOURNAGE <input type="checkbox"/> SCULPTURE <input type="checkbox"/> DESIGN	
COMPOSITION	Noter toutes les essences d'arbres et les matériaux utilisés	
DESCRIPTIF	Technique utilisée, texture, finition	
DESSINS ET/OU PHOTOS DE LA PIECE	Taille de la photo 1500 pixels MINI Nom de l'auteur et de la pièce en nom de fichier	Joindre en ANNEXE une ou plusieurs photos .jpeg sur fond UNI ou DEGRADE
INSPIRATION SPECIFIQUE	Votre motivation artistique	
DIMENSIONS / POIDS	En centimètre /en Kg	
PRIX	PRIX ATELIER HT	€
OBSERVATIONS		



Association Forêt Modèle de Provence

Association loi de 1901, reconnue d'intérêt général

SIRET : 792 889 099 00018

Pavillon du Roy René - D7, Valabre 13 120 Gardanne

ANNEXE 3

Bulletin d'adhésion

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. : /

E-mail :

Je souhaite m'impliquer dans l'association : Oui/Non

Si oui, comment (projets, communication, vie associative) ?

.....

Fait à,

le Signature

Bulletin à retourner accompagné du règlement de la cotisation annuelle (10€) par espèce ou chèque à l'ordre de Forêt Modèle de Provence ou adhérez en ligne via [Helloasso](https://www.helloasso.com/associations/foret-modele-de-provence/adhesions) (<https://www.helloasso.com/associations/foret-modele-de-provence/adhesions>).